



DANGER GRAVE ET IMMIMENT : Le CHSCTA doit revoir sa copie !

Le Comité Académique d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail vient de faire paraître un vademecum à destination des chef-fe-s d'établissement concernant la procédure de signalement d'un Danger Grave et Imminent. Ce Vademecum figure dans le nouveau modèle de registre du DGI. Outre le rappel des textes réglementaires de référence et la procédure à suivre, il propose une définition du DGI.

La définition proposée et validée par les représentant-e-s des personnels en CHSCTA (dont SUD éducation ne fait malheureusement pas partie) menace fortement la possibilité pour les agent-e-s de faire usage de ce droit, notamment dans les cas qui concernent ce que l'on nomme aujourd'hui les « risques psycho-sociaux ». En effet, pour expliciter la notion d'imminence du danger, il est écrit : « le caractère imminent du danger implique la survenance d'un événement dans un avenir très proche, quasi-immédiat. » (p. 3 sur 8). Or, l'imminence n'est pas l'immédiateté, sinon c'est ce terme qui aurait été choisi par les législatrices et les législateurs. L'imminence sert à désigner une potentialité. Pour exemple, l'exposition à des risques chimiques, type amiante, constitue un danger grave et imminent car la potentialité de déclarer un cancer de la plèvre plusieurs dizaines d'années après la période d'exposition est bien réelle, dès la première exposition.

En conséquence, SUD éducation 80 va demander au CHSCT de modifier l'explication fournie dans ce Vademecum. En effet, telle qu'elle se présente, elle peut conduire les agent-e-s à se limiter dans l'exercice de ce droit, au détriment de leur santé et de leur sécurité.

À propos des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans l'éducation

C-H-S-C-T. Dans l'Éducation nationale, ces cinq lettres restent mystérieuses pour de trop nombreux collègues. Et pour cause... la mise en place des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est une « nouveauté » depuis 2011.

Les CHSCT dans l'Éducation nationale sont des instances où l'action syndicale est possible. Ils disposent d'un droit d'alerte, qui oblige l'employeur à apporter une réponse à une situation estimée potentiellement dangereuse par les représentant-es du personnel. Pour cela, les syndicalistes intervenant en CHSCT, ou le sollicitant, peuvent s'appuyer sur les registres santé et sécurité au travail, obligatoires dans tous les services, toutes les écoles et tous les établissements scolaires et universitaires.



Fermer un collège, voilà la vraie violence !

Laurent Somon (président du conseil départemental) vient d'annoncer le report de la fermeture des collèges de Domart-en-Ponthieu, Feuquières-en-Vimeu et Guy-Mareschal à Amiens, selon lui en raison du « climat de violence verbale »...

La seule violence est celle d'une politique ultra-libérale !

Les attaques contre « l'école non rentable » et le non remplissage des classes sont les vraies violences ! La vraie violence c'est celle qui va conduire à la destruction des services publics, à l'éclatement des équipes éducatives et surtout à la détérioration des conditions d'apprentissage pour les élèves.

Une attaque contre les classes populaires et les élèves en difficultés !

Le choix de ces trois collèges montre une fois de plus de cynisme du président du conseil qui souhaite fermer des collèges populaires classés en REP et REP+. Le département assume une politique de ségrégation sociale en s'en prenant à des établissements où le taux de réussite au DNB est parmi les plus bas du département et où les classes populaires sont surreprésentées.

Qui peut croire que les élèves de ces établissements, qui souffraient déjà du manque de moyens, pourront obtenir de meilleurs résultats quand ils devront faire jusqu'à 15 kilomètres tous les matins en bus pour aller rejoindre des classes inévitablement surchargées ! Encore une fois, la seule violence est celle d'une guerre de classe !

L'éducation n'est pas une marchandise !

Laurent Somon utilise l'argument de l'efficacité économique pour justifier ses choix tout en rappelant que « d'autres départements l'ont déjà fait » et « qu'une classe de 20 élèves n'est pas un gage de réussite » (financière sans doute ?).

SUD éducation s'oppose à cette logique comptable de l'éducation. Les élèves ne sont pas des marchandises sur lesquels on peut faire des économies ! Les classes à effectif réduit sont indispensables pour offrir un accompagnement correct aux élèves.

Soutien aux élèves et aux personnels en lutte !

SUD éducation apporte son soutien aux personnels de ces établissements dans leur mouvement de grève déclenché dès l'annonce de la fermeture de leurs établissements, en particulier aux personnels d'entretien qui seront déplacés et aux AED à qui l'on a déjà notifié que la perte de leur emploi !

Il est aujourd'hui plus qu'hier important de rester vigilants et mobilisés. La création d'une « commission pour étudier la resectorisation » vise à endormir les protestations. SUD éducation sera au coté des élèves, des familles et des personnels dans la lutte pour le maintien de TOUS les établissements !

Nos revendications :

- **Le maintien de tous les collèges du département ;**
- **les moyens à hauteur des besoins du département en matière éducative, tant en termes d'infrastructures que de postes ;**
- **des effectifs réduits à 20 par classe pour permettre aux équipes pédagogiques d'enfin être en mesure d'accompagner correctement les élèves.**

Parcoursup, une catastrophe annoncée

Déjà 211 élèves sans affectation dans l'académie : le déroulement de Parcoursup suit le triste processus annoncé.

Parcoursup, dans la droite ligne ultralibérale du gouvernement

Le dispositif Parcoursup mis en place en vue de la rentrée prochaine par le gouvernement n'est autre que la déclinaison dans le supérieur de son idéologie ultralibérale. Il s'agit une fois encore, au nom d'un prétendu mérite, de renforcer la sélection sociale au profit des plus riches. Chaque étudiant et étudiante est sommé de devenir l'entrepreneur de sa propre existence et d'opérer les choix de nature économique. Les coachs de parcoursup fleurissent, les écoles privées de tout type se réjouissent : c'est la privatisation rampante de l'enseignement supérieur qui se dessine.

« Ce n'est pas l'heure du bilan »...et pourtant !

Pour le Rectorat, pour lui « il n'est pas l'heure de faire le bilan », le dispositif fonctionne mieux que l'ancien Admission Post Bac. Pourtant, à la même date l'an dernier, plus d'élèves avaient reçu une réponse positive d'APB. De nombreux élèves se retrouvent actuellement sans réponse et vont devoir attendre septembre pour connaître leur affectation. Cette situation est anxiogène alors que les élèves devraient se concentrer avant tout sur le baccalauréat. 211 élèves, n'ayant obtenu aucun vœu, ont déjà fait appel à la commission académique d'admission dans le supérieur pour trouver une solution pour leur avenir. La gestion au cas par cas illustre la défaillance d'un système qui ne permet pas un accès à tous aux études supérieures. Certains élèves se découragent face à un tel système.

Pour le Rectorat, le dispositif est plus humain car ce sont les professeurs qui portent un avis sur les dossiers des élèves. C'est pourtant bien un système d'algorithmes qui sanctionne parmi les dix vœux (sans hiérarchie) de l'élève. Aucune étude fine n'est faite pour connaître par académie les résultats, entretenant une opacité sur la situation.

La rentrée risque d'être difficile à l'Université Picardie Jules Verne. Le calendrier de Parcoursup cours jusqu'au 21 septembre, certains élèves arriveront donc après la rentrée ! 495 places en plus sont prévues à l'UPJV, répondant avant tout la hausse démographique. Plus de moyens auraient été obtenus pour accueillir davantage d'élèves en BTS et des places seraient réservées pour les élèves boursiers et/ou issus du LP, mais aucun chiffre n'a été donné.

Le gouvernement fait des jeunes les cobayes d'une réforme injuste et menée dans la précipitation. Il prend le risque de désorganiser totalement la rentrée. Nous exigeons l'attribution dès à présent d'une place à chaque lycée-ne au moins dans la filière universitaire de leur choix.

SUD éducation revendique

- **La publication des algorithmes locaux de Parcoursup**
- **Un état des lieux par lycées (y compris privés) des résultats obtenus**
- **L'abrogation de la loi « Orientation et réussite des étudiants » et « Parcoursup »**
- **Le maintien des Centres d'Information et d'Orientation**
- **Un plan d'urgence pour les universités, dès la rentrée 2018, mettant en œuvre une création de postes à hauteur des besoins !**

Nous contacter

Sud Éducation, 3-5 rue Jean Godris,
80000 AMIENS

Mail : somme@sudeducation.org

www.sudeducation-somme.org

Facebook : SUD Éducation Somme - 80

Portable : 06 07 05 76 67

Permanence le jeudi de 14h à 17h,
3-5 rue Godris (centre ville) Amiens

Bulletin bimestriel du syndicat Sud-Éducation 80 imprimé au siège du syndicat. **CPPAP 0920 S 07511** Dépôt légal Amiens centre de tri. – Directeur de publication : Bertrand Hansart. Dispensé de timbrage. Prix au numéro : 1,5€. Abonnement : 10 €/an. **ISSN 2430-1655**

éducation
Sud80

EXPRESSION DE SUD EDUCATION SOMME
3-5 RUE JEAN GODRIS,
80000 AMIENS

AMIENS PPDC

P7

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le : 29/06/2018

A distribuer avant le : 07/07/2018

A vos agendas : stage sur les pédagogies alternatives!

Les pédagogies alternatives ont traditionnellement un rôle d'émancipation et s'opposent au modèle néo-libéral. Cependant, certaines de ses méthodes connaissent un regain d'intérêt, sont réappropriées et détournées de leur objectif d'émancipation. A l'école, les pédagogies alternatives sont sujet de défiance ou au contraire éveillent l'espoir de nouvelles pratiques dans les classes. Nous nous interrogerons sur le rôle des pédagogies alternatives, pourquoi et comment les utiliser, au travers de conférences et d'ateliers les 22 et 23 novembre 2018 à la salle des provinces d'Etouvie.

Comment ça marche ?

SUD éducation Somme ou la fédération procède à la déclaration du stage auprès du rectorat et du DASEN, éventuellement aussi des présidents du conseil régional et du conseil départemental pour les agent-e-s qui dépendent de ces collectivités. Pour demander un congé de formation syndicale, il faut envoyer une demande au/à la DASEN dans le premier degré, à la rectrice/au recteur dans le second degré, en passant pas la voie hiérarchique. Le mieux est d'envoyer la demande par mail depuis la boîte académique. Il faut que la demande soit parvenue dans les services du rectorat 1 mois avant le début du stage syndical. Chacun-e dispose de 12 jours dans l'année. Ces journées ne sont pas fractionnables : il faut demander des journées entières.

Et après ?

L'administration a 15 jours pour répondre. Si elle n'a pas répondu 15 jours avant le début du stage, le décret est clair : elle a accepté votre congé. De plus, comme elle a un mois pour organiser le service, elle peut difficilement invoquer la nécessité de service pour refuser votre congé : si jamais vous subissiez des pressions, n'hésitez pas à contacter SUD éducation.